www.multisite.ch

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Ecole de Musique de Puidoux

But de l'école
Le but de l'Ecole de Musique (EM) de l'Echo des Rochers de Puidoux est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments
L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours
Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages
Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, ou par mois en ordre permanant. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Musique d'ensemble
L'entrée à l'ensemble des jeunes est obligatoire dès la fin de la troisième année d'instrument ou avant selon le préavis du professeur en accord avec le responsable du site et le directeur de l'ensemble. L'ensemble des jeunes répète durant toute l'année selon l'agenda des répétitions/ concerts/ manifestations. Les répétions ont lieu, sauf exceptions, les vendredi soir de 19h00 à 20h00 à la salle du Forestay. L'agenda est fourni par le directeur de l'ensemble en accord avec le responsable.
L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes
Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.
Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.
La société de musique offre l'inscription aux élèves pour autant qu'elle soit prise au sérieux. Tous désistements injustifiés qui engendreraient des frais seront refacturés au responsable.

Camp de musique
La société de musique encourage les élèves à participer au camp de musique de la région de Lavaux dans lequel elle s'investit. C'est un moyen convivial de faire des progrès musicaux et d'établir l'amitié inter-sociétés.

Janvier 2024